

# MAIRIE DE LA VILLE D'EU

## *PROFIL DE POSTE*

### **APPEL A CANDIDATURE EXTERNE**

La Ville d'EU (Seine-Maritime, membre de la Communauté de Communes des Villes Sœurs, riche d'un patrimoine touristique mêlant culture et nature) recrute pour son service municipal d'Archéologie, selon les conditions statutaires :

***1 ASSISTANT DE CONSERVATION DU PATRIMOINE (H/F)***  
*Cadre d'emplois des assistants territoriaux de conservation du patrimoine  
et des bibliothèques (Filière culturelle)*

**LIEU DE TRAVAIL :** Mairie de la Ville d'Eu – Rue Jean Duhornay – 76260 EU

**AFFECTATION/RATTACHEMENT :** Service municipal d'Archéologie – Site archéologique du Bois l'Abbé

**CONDITIONS STATUTAIRES :** Recrutement selon les conditions statutaires en vigueur (agents titulaires ou, à défaut, contractuels de droit public) (1) (2)

▶ Filière : Culturelle – Catégorie B

▶ Cadre(s) d'emplois de recrutement : Assistants territoriaux de conservation du patrimoine et des bibliothèques

Grade(s) de recrutement : Assistant de conservation du patrimoine

Poste : Temps complet – Vacance d'emploi

**INTITULE DU POSTE :** Agent d'accueil, de médiation et de valorisation du patrimoine archéologique – Technicien de fouilles

**DESCRIPTIF ET MISSIONS DU POSTE :** Sous la responsabilité du responsable du service, l'agent participe aux recherches archéologiques et met en valeur les vestiges du site archéologique conformément à la réglementation, à la politique d'aménagement et au projet de développement culturel de la collectivité. Il assure la sauvegarde et la valorisation du patrimoine archéologique. Il assure l'accueil des publics et réalise la médiation autour du patrimoine archéologique.

Missions principales du poste :

- Accueil physique des publics au site archéologique du Bois l'Abbé, guider les visites, orienter/renseigner les publics,
- Gérer des groupes d'enfants (visites), diriger les publics sur une fouille,
- Tâches administratives en rapport avec l'accueil des publics (courriers, réservations, gestion de planning...),

- Actions de médiation et d'animation sur le site (construire et encadrer des circuits, des visites guidées, des ateliers pédagogiques de sensibilisation au patrimoine, créer des outils pédagogiques et des supports de communication, expositions archéologiques, construire un discours adapté à la spécificité du public ...),
- Contribuer à l'entretien, la protection et à la mise en valeur du site archéologique du Bois l'Abbé,
- Participer à des fouilles archéologiques en coordination avec les partenaires institutionnels,
- Communication avec les services municipaux (finances, RH, techniques, patrimoine...),
- Rendre compte au responsable hiérarchique,
- Respecter les règles d'hygiène et les consignes de sécurité,
- Respecter les notes et règlements internes.

### **PROFIL/EXPERIENCE/FORMATION :**

#### **COMPETENCES REQUISES :**

- Connaître le contexte historique des éléments patrimoniaux présentés (culture générale en histoire de l'Antiquité, archéologie (période antique), ethnographie, histoire des civilisations...),
- Connaître les principes de géologie, de stratigraphie et de chronologie relative, le Code du patrimoine et les procédures de l'archéologie (décrets, arrêtés, autorisations...),
- Connaître l'organisation et le fonctionnement de la collectivité, les partenaires institutionnels liés à l'archéologie (DRAC, INRAP...),
- Savoir accueillir et orienter le public, encadrer des groupes, savoir adapter son intervention aux différents types de terrain et/ou aux impératifs météorologiques, savoir construire un discours adapté au public et au nombre de personnes,
- Principes de la médiation culturelle et d'organisation événementielle, méthodes pédagogiques, techniques d'animation et de communication,
- Connaître les différents types de mobilier archéologiques, les techniques et outils de fouille, les principes d'enregistrement et d'inventaire du mobilier archéologique, les normes de conservation-restauration,
- Savoir organiser un secteur de fouille et utiliser avec pertinence les outils de fouilles,
- Connaître les règles d'hygiène et de sécurité (ERP), les outils bureautiques de base.

#### **PROFIL :**

Sens de l'accueil et du service public, sens de l'écoute, sens du travail en équipe, disponibilité, pédagogie, maîtrise de soi, qualités relationnelles et rédactionnelles, aptitude au travail à l'extérieur – Aptitude à exercer ses missions avec discrétion et neutralité - Anglais parlé - Connaissances du site et du contexte historique des éléments patrimoniaux présentés – Expérience souhaitée dans des fonctions similaires - Diplôme(s) de niveau IV minimum, formation(s) ou qualification(s) en archéologie (période antique) – PSC1 et permis B requis.

**RÉMUNÉRATION :** Rémunération statutaire – Régime indemnitaire – Prime de fin d'année – Collectivité adhérente au CNAS – Participation patronale à la protection sociale complémentaire (mutuelle) et à la prévoyance.

## **Recrutement dès que possible**

***Les candidatures (lettre de motivation manuscrite + CV + dernier arrêté de situation administrative) sont à adresser à : Monsieur le Maire de la Ville d'Eu  
jusqu'au 27 NOVEMBRE 2020 dernier délai  
Mairie de la Ville d'Eu – Rue Jean Duhornay - B.P.38 76260 EU***

*Renseignements sur le poste au : 02.35.86.44.00 (Bureau des ressources humaines :  
M.GIGNON – courriel : [johann.gignon@ville-eu.fr](mailto:johann.gignon@ville-eu.fr))*

*(1) Travailleurs handicapés : Nous vous rappelons que conformément au principe d'égalité d'accès à l'emploi public, cet emploi est ouvert à tous les candidats remplissant les conditions statutaires requises, définies par le statut général des fonctionnaires, la Loi du 26 janvier 1984 portant statut général des fonctionnaires territoriaux et le décret régissant le cadre d'emplois correspondant. Nous vous rappelons toutefois, qu'à titre dérogatoire, les candidats reconnus travailleurs handicapés peuvent accéder à cet emploi par voie contractuelle.*

*(2) L'article 15 de la loi de transformation de la fonction publique a modifié l'article 32 de la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983, qui encadre le recrutement des agents contractuels pour pourvoir des emplois permanents. Le décret n°2019-1414 du 19 décembre 2019 fixe les règles de recrutements **dont l'avis de création ou de vacance est publié à compter du 1er janvier 2020**. Les recrutements sont désormais prononcés à l'issue d'une procédure permettant de garantir l'égal accès aux emplois public. Ce décret fixe les principes généraux et les modalités de la procédure de recrutement applicables aux personnes n'ayant pas la qualité de fonctionnaire qui sont candidates sur un emploi permanent au sein de la fonction publique ouvert aux agents contractuels pour les trois versants. Il prévoit un socle commun et minimal de la procédure de recrutement ainsi que des dispositions particulières visant à moduler la procédure en fonction de la nature de l'emploi, de la durée du contrat et, pour la fonction publique territoriale, de la taille de la collectivité.*